



## Expertise projet important

- En cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, le CSE peut faire appel à un expert habilité.
- Une réorganisation, un déménagement, une fusion/acquisition, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) entrent par exemple dans le cadre de la consultation du CSE pour projet important.

### NOS ENGAGEMENTS

- **Écoute**
- **Proximité**
- **Disponibilité**
- **Déontologie**
- **Pédagogie**

### RECOURIR À UNE EXPERTISE PROJET IMPORTANT

**L'expertise consiste** à évaluer les conséquences d'un projet modifiant l'organisation du travail sur les conditions de travail, ainsi que leurs effets psychosociaux sur les salariés les plus exposés.

**L'expertise analyse** notamment l'impact des réorganisations sur la pénibilité et les conditions de travail, la pérennité de l'entreprise et de l'emploi, ainsi que sur la sécurité des salariés.

**Financement pris en charge à 80 %**  
par l'employeur et **20 %** par le CSE.

**Les expertises PSE sont prises en charge**  
à **100 %** par l'employeur.

**Cas particulier :** si le comité n'a pas les moyens de financer une expertise sur son budget de fonctionnement, l'employeur devra la prendre en charge. Pour cela, deux conditions cumulatives s'imposent au CSE :

- ne pas avoir effectué de transfert de son budget de fonctionnement vers son budget ASC au cours des 3 années précédant l'expertise ;
- ne plus effectuer de transfert de son budget de fonctionnement vers son budget ASC au cours des 3 années suivant l'expertise.

## Expertise projet important

### L'EXPERTISE VOUS PERMET DE

- **Comprendre** les impacts d'un nouveau projet sur l'organisation du travail, la santé et sécurité des salariés et pouvoir agir
- **Savoir** mieux négocier
- **Rendre** un avis éclairé lors de toute consultation
- **Anticiper** et être plus vigilant aux situations de stress par exemple, souvent en recrudescence pendant ces périodes

### AGIR À VOS CÔTÉS

**Technologia vous accompagne pour évaluer les impacts éventuels** d'un changement sur les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés grâce à des équipes pluridisciplinaires : ergonomes, sociologues, experts RH, psychologues du travail, architectes, juristes...



**N'hésitez pas à contacter  
un de nos experts  
au 01 40 22 93 63**